

Des avocats dénoncent le rapatriement forcé de réfugiés burundais de Tanzanie

@rib News, 12/09/2019 Source Belga Un collectif d'avocats défendant des Burundais estimant victimes de violations des droits de l'Homme commises par le régime du président Pierre Nkurunziza et comptant dans ses rangs le Belge Bernard Maingain, a dénoncé mercredi une « mesure de refoulement unilatérale » prise par le gouvernement tanzanien, qui veut procéder à partir du 1er octobre au rapatriement de tous les réfugiés burundais installés sur son sol.

Cette mesure « constitue une violation patente du droit international », a indiqué ce collectif d'avocats des parties civiles, réunis sous l'appellation « Justice for Burundi » dans un communiqué. « Cette mesure de refoulement adoptée au moment précis où l'Assemblée Générale, la commission enquêteur sur le Burundi exprime son inquiétude la plus vive concernant la situation au Burundi, chaque jour, des personnes sont assassinées en raison de leur opinion politique », ajoute le texte. Le Burundi est plongé depuis plus de dix mois dans une crise politique profonde, née de la volonté du président Pierre Nkurunziza de se maintenir au pouvoir pour un troisième mandat, qu'il a obtenu en juillet. Les violences, désormais armées, et la répression qui ont accompagné la crise auraient fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, selon les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui a ouvert une enquête. L'équipe d'avocats comprend Armel Niyongere, avocat au barreau du Burundi et figure de la société civile burundaise aujourd'hui en exil, Léon Lef Forster, avocat au barreau de Paris, et Me Maingain, avocat au barreau de Bruxelles, très engagé dans de nombreux dossiers politiques au Burundi et en Afrique centrale en général.